



- 2 -

délégation suisse s'est prononcée contre la proposition de la délégation allemande et du professeur Hallstein d'inclure la Commission de la CEE dans le Comité spécial au même titre que les vingt gouvernements intéressés. Cela pose en effet des questions de droit international entièrement nouvelles que nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier: double représentation des six gouvernements, mise sur le même plan de la Commission et des gouvernements. Il s'agit donc d'une question juridique et de forme, et non pas - je le répète - de la question de savoir si la Commission doit être exclue ou non des travaux qui seront entrepris dans ce domaine. Il n'est pas question non plus de mettre en cause les compétences dévolues à la Commission en vertu du traité de Rome.

Il est donc complètement erroné de vouloir attribuer nos interventions à une attitude hostile de la Suisse à l'égard de la Communauté économique européenne. Pour qu'un texte commun puisse être adopté, nous avons d'ailleurs renoncé à faire opposition à la proposition allemande qui a été finalement adoptée (voir document CEE/4 révisé/final).

Nous pensons que nous pouvons considérer cette question comme liquidée. Le point de vue suisse à ce sujet a par ailleurs été exposé ce matin par le soussigné lors d'une conférence de presse en réponse à une question posée par un journaliste qui se référait à l'article paru dans le "Monde" du 16 janvier.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Ambassade, l'assurance de notre considération distinguée.

2 annexes

Max Petitpierre